

Prévention incendie sur les chantiers

Liste de contrôle pour les supérieurs hiérarchiques

Règles générales



Oui

Je connais le concept de prévention incendie, mes collaborateurs ont été instruits et je m'assure que les mesures mentionnées dans le concept ont été mises en place.



Oui

Je mets à disposition les équipements requis, conformément au concept de prévention incendie (p. ex. extincteurs portatifs).



Oui

Je connais les directives pour la gestion des déchets, je m'assure que le chantier dispose des conteneurs nécessaires et je vérifie que les déchets sont éliminés conformément aux règles. Mes collaborateurs connaissent ces règles et directives.



Oui

Je veille à ce que les entrepôts de matériaux soient situés aux endroits prévus à cet effet.



Oui

Je fais appel à mes collaborateurs en fonction de leur domaine de compétence et de leurs qualifications, et je leur accorde suffisamment de temps pour effectuer les travaux sans risque d'incendie.



Oui

Je suis attentif aux manquements en matière de prévention incendie et je fais en sorte que tout manquement constaté soit rapidement corrigé.



Oui

Je m'assure qu'aucun obstacle ne gêne le passage des sapeurs-pompiers dans les voies d'accès et de secours.

Prévention incendie sur les chantiers

Liste de contrôle pour les ouvriers

Règles générales



Oui

J'exécute exclusivement des travaux dans mon domaine de compétence et selon mes qualifications. En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur et, si nécessaire, je refuse d'exécuter le travail.



Oui

Je connais les dangers d'incendie généraux et ceux spécifiques à mon activité ainsi que les mesures de sécurité à respecter. En cas d'incendie, je sais ce qu'il faut faire.



Oui

J'utilise exclusivement des appareils en parfait état de fonctionnement et je respecte les instructions du fabricant.



Oui

Je signale immédiatement les défauts des installations électriques à mon supérieur ou au responsable de la conduite technique des travaux. Je laisse aux spécialistes le soin de réparer les défauts.



Oui

Je jette les déchets aux endroits prévus et non pas de manière aléatoire et désordonnée.



Oui

Je respecte les interdictions de fumer. Si je fume, je le fais uniquement aux endroits prévus à cet effet. Je mets les cendres et les mégots dans des récipients résistants au feu.



Oui

Je maintiens l'ordre à mon poste de travail et je le range à la fin de mon travail.



Oui

J'entrepose du matériel uniquement aux emplacements prévus à cet effet.